

## **SITUATION DE L'IWB DAMES FIN DE SAISON 2023-2024 & EVOLUTION FUTURE DE CET INTERCLUBS.**

### **1. Mesures transitoires en IWB dames suite à la suppression de la II nationale.**

:

- a. Création d'une série de 1<sup>ère</sup> Régionale comportant 10 équipes ;
- b. Conservation de deux séries de 2<sup>ème</sup> régionale comportant chacune 10 équipes ; la diminution du nombre d'équipes par séries, permettra de revaloriser le niveau des séries IWB dames et des 1<sup>ères</sup> provinciales dames ;
- c. Dans la situation transitoire de fin de saison 2023-2024, il y aura une Régionale 1 composée des descendantes de 1<sup>ère</sup> Nationale, des deux 2<sup>èmes</sup> d'IWB (les deux 1<sup>ères</sup> de séries montant directement en N1) et des mieux classées des descendantes de N2. De même, les 2 Régionales 2 seraient composées des moins bien classées des descendantes de N2, des équipes restant en IWB et des équipes montantes de provinciales. Il sera donc organisé, selon le nombre de descendantes de Nationale 1 & 2 (entre 10 et 15) des barrages des 6<sup>èmes</sup>, 7<sup>èmes</sup>, 8<sup>èmes</sup> et 9<sup>èmes</sup>. Les barragistes seront repêchables avant les montantes supplémentaires de provinciales.

### **2. Evolution future de l'IWB dames.**

- a. Chaque saison il y aura de 0 à 3 descendantes de 1<sup>ère</sup> Nationale (mais de + en+ de descendants francophones car de – en – d'équipes de la VTTL).  
Les 2 premières monteront en Nationale I ;  
Les 2 dernières descendront en Régionale II ;  
Les 2 championnes de Régionale II monteront en Régionale I  
L'équipe 8<sup>ème</sup> en Régionale I disputera un barrage avec les 2 deuxième de Régionale II afin de déterminer l'ordre des repêchables.
- b. En Régionale 2, les 3 dernières de chaque série descendent en provinciales.  
Les 7<sup>èmes</sup> et les 8<sup>èmes</sup> disputeront des barrages pour déterminer l'ordre des premiers repêchables) avant la première salve de montants supplémentaires. Le barrage des 7<sup>èmes</sup> ne sera organisé que si cela est nécessaire. Un barrage des 3<sup>èmes</sup> de Régionale II sera organisé pour étoffer l'ordre des réserves pour la Régionale I. Il ne sera plus obligatoire de monter pour les 3<sup>èmes</sup> de 1<sup>ère</sup> provinciale.
- c. Afin de ne pas perturber les 3 provinces qui jouent avec des séries de 12, les séries seront organisées avec des grilles de 12 comportant 2 bye.